

Publicité en vertu des dispositions de la loi du 2 mai 2007

Notification par Bestinver Gestion S.A., SGIC (Espagne)

Modification de l'investissement en actions assorties d'un droit de vote

Les informations divulguées dans le présent document sont des informations réglementées au sens de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers autorisés à faire du négoce sur le marché réglementé.

Les statuts de Recticel SA prévoient que tout actionnaire détenant au moins 3% des actions Recticel assorties d'un droit de vote doit le signaler à l'entreprise ainsi qu'à la Commission Bancaire, Financière et des Assurances (CBFA). Tout passage à la hausse ou à la baisse de ce seuil de 3%, puis de 5% ou d'un multiple de 5%, doit être communiqué.

Conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des entreprises cotées en bourse, Recticel (Euronext: REC) communique la situation suivante:

Bestinver Gestion S.A., SGICC, domiciliée Calle Juan de Mena, 8 à 2014 Madrid (Espagne), a informé Recticel et la CBFA qu'en date du 25 janvier 2010 elle a dépassé vers le bas le seuil statutaire de 5%.

Bestinver Gestion S.A., SGICC, qui agit comme gestionnaire de 5 fonds de placement et de pension, dispose d'une participation dans Recticel de 1.410.124 actions, soit 4,87% du total des actions assorties d'un droit de vote (la précédente déclaration (17 décembre 2009) mentionnait une participation de 2.568.491 actions (8,88%)).

Les déclarations peuvent être consultées sur le site web de Recticel (http://www.recticel.com/Content/Investor_Relations/Transparency_Declarations_History.cfm).

Conformément à la loi du 2 mai 2007 et aux statuts de Recticel SA, les notifications des participations importantes ou leurs modifications peuvent être adressées à verbruggen.dirk@recticel.com.

Conformément à la législation belge actuelle en matière de transparence (loi du 2 mai 2007 – A.R. du 14 février 2008), le dénominateur déterminant la notification est de **28.931.456** actions.

Calendrier financier

| | |
|---|------------|
| Publication des résultats annuels 2009 (avant ouverture de la bourse) | 05.03.2010 |
| Trading update premier trimestre 2010 (avant ouverture de la bourse) | 11.05.2010 |
| Assemblée générale 2010 | 11.05.2010 |

Informations complémentaires

| | |
|--|--|
| RECTICEL – avenue des Olympiades 2, B-1140 Bruxelles (Evere) | |
| <u>PRESSE</u> | <u>INVESTOR RELATIONS</u> |
| Mr Jan De Moor | Mr Michel De Smedt |
| Mobile: +32 475 42 78 26 | Mobile: +32 479 91 11 38 |
| Tél: +32 2 775 18 95 | |
| demoor.jan@recticel.com | desmedt.michel@recticel.com |

Recticel en bref

Recticel est un groupe belge de dimension européenne mais il est également actif dans le reste du monde. Il est présent dans 27 pays avec 120 implantations.

Recticel contribue au confort quotidien. Il fabrique non seulement des rembourrages de sièges mais encore des matelas et des sommiers de grandes marques, des isolants, des habillages intérieurs pour voitures et toutes sortes de d'autres produits destinés à des applications industrielles et domestiques.

Recticel regroupe les marques de literie réputées Beka, Lattoflex, Literie Bultex, Schlaraffia, Sembella, Swissflex, Superba et Ubica. La division Isolation fournit des produits d'isolation thermique de première qualité sous les marques connues Eurowall, Powerroof et Powerdeck.

Recticel est animé par une grande volonté de progrès technologique et d'innovation, ce qui lui a permis de percer auprès des constructeurs automobiles les plus prestigieux.

En 2008, Recticel a réalisé un chiffre d'affaires de EUR 1,6 milliard.

Recticel (NYSE Euronext: REC – Reuters: RECTt.BR – Bloomberg: REC.BB) est coté à NYSE Euronext à Bruxelles.



Ce communiqué de presse est disponible en français, en néerlandais et en anglais sur le site www.recticel.com.